

qu'un bon cheval d'attelage de Norfolk, qui avait fortement travaillé la valeur de deux journées par jour en hiver et en été, peut être entretenu toute l'année avec le produit d'un acre de terre. J'ai aussi employé très-avantageusement les carottes à la nourriture des cochons pendant l'hiver, et j'ai par ce moyen fait de ma paille un excellent fumier, sans l'aide des bêtes à cornes ; les cochons ainsi nourris sont vendus à Londres comme cochons qui ne tentent plus (porkers)." Une autre circonstance très en faveur de la carotte c'est qu'elle n'a pas besoin d'être cuite, comme la pomme de terre, pour être donnée aux chevaux, aux bestiaux et aux cochons, quoique sans doute elle serait plus avantageuse comme nourriture, étant cuite. On dit que dans la distillerie la carotte contenant plus de matière sucrée donne plus d'esprit que la patate : la quantité ordinaire est de 12 gallons par tonne. Un minot pèsera 42 livres, et quelquefois plus. Si donc un acre produit 3 ou 400 minots, ce retour sera égal à six ou huit tonnes de carottes, à 50 minots par tonne, et donnera de 70 à 100 gallons d'esprit par acre, en même temps qu'il y aura un rebut considérable pour la nourriture des animaux.

Je ne crois pas nécessaire de donner aux chevaux journellement une si grande quantité de carottes qu'en donne M. Burrows. Trois quarts de minot ou un minot à de grands chevaux suffira, c'est-à-dire de 32 à 44 livres par jour. Je crois que 3 ou 4 minots de carottes seront égaux à 1 minot à peu près d'avoine canadienne de qualité ordinaire, pour la nourriture des chevaux, et par là on peut exactement évaluer la valeur comparative d'un retour d'avoine et de carottes. Il est si nécessaire que la culture des légumes soit introduite dans notre système d'agriculture, que chaque fermier qui a un sol convenable devrait cultiver la carotte. Il est impossible de conduire avec succès et profit la culture sans légumes, du guérêt d'été et l'engrais des bestiaux en due proportion : et nos légumes devraient être tels qu'elles puissent remplacer convenablement le grain dans l'engrais.

luzerne. Cette plante est trop peu connue parmi nous ; voilà pourquoi nous recommandons à nos lecteurs l'extrait que nous faisons à ce sujet. Comme nous le voyons par un journal d'agriculture français, dans certaines parties de la France on fauche la luzerne quatre fois par année. Néanmoins l'article suivant dit qu'on peut toujours en Canada la faucher trois fois.—Un de nos amis de la campagne nous apprenait l'autre jour qu'il a semé cette année de la luzerne, et que le 24 mai elle était déjà en fleur. Il nous a promis à ce propos une correspondance pour plus tard ; nous espérons qu'il tiendra sa promesse. En attendant, contentons-nous de lire ce qui suit, et pénétrons-nous bien de l'idée que nous devons mettre à profit tout ce que nous y pouvons trouver d'applicable et d'avantageux à notre pays.

DE LA LUZERNE.

La luzerne est une plante perpétuelle à grande racine, qui pousse beaucoup de petits rejetons semblables à celles du trèfle, avec des pointes de fleurs bleues ou violettes. L'Europe méridionale est sa patrie. Elle est beaucoup cultivée en Perso et à Lima, où on la fauche toute l'année ; elle est aussi très-ancienne en Espagne, en Italie et dans le midi de la France, d'où elle fut introduite en Angleterre en 1657. Actuellement elle n'est cultivée que dans peu d'endroits en Angleterre, particulièrement dans le comté de Kent. Elle a été introduite dans les Etats-Unis, où on en fait grand cas comme plante herbacée. En Angleterre on objecte à cette plante, qu'elle est moins vigoureuse que le trèfle rouge, qu'elle exige plus de temps avant d'être en pleine crue, de très-grands soins pour la nettoyer des mauvaises herbes et par ces raisons et plusieurs autres, on croit qu'elle n'est pas propre à être cultivée en grand et à entrer dans un système d'assolement ou dans une grande culture. Ce qu'on appelle la luzerne jaune est une plante plus vigoureuse et plus grossière que celle qu'on vient de décrire ; elle est com-

Nous extrayons du *Traité d'Agriculture Canadien* l'article suivant qui traite de la